

Nous verrons ici comment ISA permet de soutenir la démarche qualité initiée par la direction de l'hôpital. Pour ce qui concerne le standard ISPG.6, les données récoltées par ISA et les outils fournis dans la solution permettent une évaluation précise, documentée et continue du risque accru de chute.

ISA s'intègre aussi dans d'autres standards tels que ACC, PFR ou MOI en répondant aux recommandations du JCI.

Ainsi, ISA en ciblant la qualité des soins relative aux chutes répond aux exigences de continuité et de coordination des soins, et informe les patients et familles quant à leurs droits et au respect de la vie privée.

## **1. IPSPG.6**

---

### **a. Description du standard**

L'hôpital élabore et met en œuvre des procédures de réduction des risques de blessure chez les patients victimes de chute.

### **b. Éléments mesurables**

- L'hôpital met en place une procédure visant à évaluer tous les patients hospitalisés et externes, dont l'état, le diagnostic, la situation ou la localisation détermine qu'ils présentent un risque élevé de chute.
- L'hôpital met en place une procédure d'évaluation, de réévaluation et d'application de mesures en amont et de façon continue des patients hospitalisés et externes identifiés comme à risque de chute, sur la base de critères documentés.
- L'hôpital prend des mesures pour réduire le risque de chute pour les patients, les situations et les lieux identifiés comme étant à risque.

### c. Apports d'ISA

Pour définir l'apport d'ISA, nous nous appuyons sur la revue de littérature de Miake-Lye<sup>1</sup>. Cette publication constitue la référence au standard IPSP.6 dans la 5<sup>e</sup> édition du JCI. Cette revue de littérature concerne les stratégies de prévention des chutes. Les résultats mettent en évidence l'intérêt de proposer des actions spécifiques aux facteurs de risque chez chaque patient et l'importance du soutien de la direction de l'hôpital.

#### **ISA facilite la mise en place des mesures générales de prévention des chutes.**

- Registre exhaustif et automatisé :  
En détectant les chutes jusqu'alors inconnues, ISA permet d'identifier les patients à risque de chute. En effet, l'antécédent de chute est une donnée robuste permettant de définir un risque de chute.
  
- Alerte de lever de lit et surveillance rapprochée (fig.1, fig.2 et fig.3) :  
En monitorant de façon continue la chute, ISA permet d'évaluer de manière constante le risque de chute.

#### **ISA permet d'analyser les facteurs de risques intrinsèques et extrinsèques spécifiques aux patients.**

- Analyse visuelle de la chute (fig.4) :  
L'outil de visualisation asynchrone de la chute permet aux équipes d'analyser les circonstances de la chute et de définir des actions personnalisées.
  
- Analyse actimétrique (fig.5) :  
Toute modification des habitudes de sommeil participe de l'évaluation du traitement.



---

<sup>1</sup>Miake-Lye I.M., et al. *Inpatient fall prevention programs as a patient safety strategy: A systematic review.* Ann Intern Med. 2013 Mar 5;158(5 Pt 2):390–396.

D'une manière générale, ISA a pour but de soutenir l'avis clinique du personnel infirmier.

### **ISA représente un support pour la direction de l'hôpital dans la mise en place dans la démarche qualité.**

- Mettre en place un pilote :

Afin d'intégrer les équipes dans la mise en place de cette démarche, MintT propose la mise en place d'un pilote de 3 mois. Pendant cette période, MintT accompagne les équipes dans l'utilisation du système et l'analyse du système. Cette période est l'occasion d'évaluer la pertinence du système pour l'organisation du service.

- Former les équipes :

La mise en place d'un programme de formation pendant la phase pilote permet aux équipes de faire un lien entre les vidéos de chute et des actions spécifiques à mettre en place. Cette formation comprend 3 volets :

- Le premier est une vue d'ensemble sur la problématique de la chute à l'hôpital. (Quelles sont ses implications sur la morbi-mortalité des patients hospitalisés ? Quelles sont les conséquences sur le risque de réhospitalisation ? Quelles sont les éléments permettant d'évaluer la fragilité ?)

- Le deuxième volet concerne l'utilisation du dispositif. (Comment manipuler l'outil ? Comment analyser les données dans le but de mettre en place des actions simples spécifiques aux patients ?)

- Le troisième volet concerne l'information aux patients (Comment informer les patients et comment obtenir leur consentement ? Quels sont leurs droits quant à la gestion des données à caractère personnel ?)



Éléments mesurables	Apport d'ISA
L'hôpital met en place une procédure visant à évaluer tous les patients hospitalisés.	Procédure d'évaluation des risques et de prise en charge de la chute dans le service.
L'hôpital met en place une procédure d'évaluation, de réévaluation et d'application de mesures en amont de façon continue.	Monitoring de l'évolution du risque de chute de façon continue.
L'hôpital prend des mesures pour réduire le risque de chute pour les patients.	L'analyse des situations de chute permet de prendre des mesures spécifiques.

Tableau Synoptique ISPG.6

## 2. PFR.1 ET MOI

### a. Description du standard

PFR.1 :

L'hôpital est chargé de fournir des procédures qui soutiennent les droits des patients et des familles pendant les soins.

PFR.1.3 :

Les droits du patient à la vie privée et à la confidentialité des soins et des informations sont respectés.

PFR.5.1 :

Le consentement éclairé du patient est obtenu par le biais d'un processus défini par l'hôpital et réalisé par un membre du personnel qualifié d'une manière et dans une langue que le patient peut comprendre.

MOI.2 :

La confidentialité des informations, la vie privée et la sécurité (y compris l'intégrité des données), sont préservées.

### b. Éléments mesurables

PFR.1 :

- La direction de l'hôpital œuvre à protéger et faire progresser les droits des patients et de la famille.
- La direction de l'hôpital comprend les droits du patient et de la famille tels qu'ils sont définis par les lois et règlements et vis-à-vis des pratiques culturelles de la communauté ou des patients.
- L'hôpital respecte le droit des patients et, dans certaines circonstances, le droit de la famille du patient, à déterminer quelles informations relatives aux soins seront fournies à la famille ou à d'autres personnes et dans quelles conditions.



- Tous les membres du personnel connaissent les droits des patients et peuvent expliquer leurs responsabilités en matière de protection des droits des patients.

PFR.1.3 :

- Les membres du personnel identifient les attentes des patients et les exigences d'intimité pendant les soins et le traitement.
- Toute demande de confidentialité exprimé par le patient est respectée pour tous les entretiens cliniques, examens, procédures/traitements et transports.
- La confidentialité des informations relatives au patient est préservée conformément aux lois et règlements.
- Les patients sont invités à autoriser la diffusion d'informations non couvertes par les lois et règlements.

PFR.5.1 :

- L'hôpital élabore et met en œuvre une procédure de consentement éclairé clairement définie.
- Des membres du personnel désignés sont formés dans le cadre de la procédure.
- Les patients sont informés sur la procédure d'octroi de leur consentement éclairé d'une manière et dans une langue qu'ils comprennent.
- Les patients donnent un consentement éclairé conforme à la procédure.
- Les consentements éclairés sont enregistrés de façon uniforme.

MOI.2 :

- L'hôpital dispose d'une procédure écrite qui protège la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données et informations.
- La procédure s'appuie sur et est conforme aux lois et règlements.
- La procédure définit le niveau de confidentialité à préserver pour différentes catégories de données et informations.
- Toute personne qui doit avoir accès ou dont la fonction lui permet d'accéder à chaque catégorie de données et informations est identifiée.
- La conformité à la procédure est surveillée.



### c. Apports d'ISA

#### MintT fournit les documents et la procédure nécessaire à l'information et au consentement des personnes.

- La documentation nécessaire à l'information a été rédigée selon les exigences du GDPR, dans un souci d'accessibilité pour chaque catégorie de personnes (patients, famille, personnel).
- La formation des soignants comporte des recommandations sur l'obtention du consentement des patients.
- Un mémorandum sur la gestion des données à caractère personnel est fourni par la société MintT.

#### « Privacy by design ».

- ISA est conforme au RGPD.
- Le système de gestion des données est entièrement sécurisé. Un Privacy Impact Assessment (PIA) est disponible.
- Le tableau de bord permet de couper de façon momentanée le monitoring à la demande des patients.

## 3. FIGURES

Fig.1 : Vue d'ensemble des chambres sur le tableau de bord.

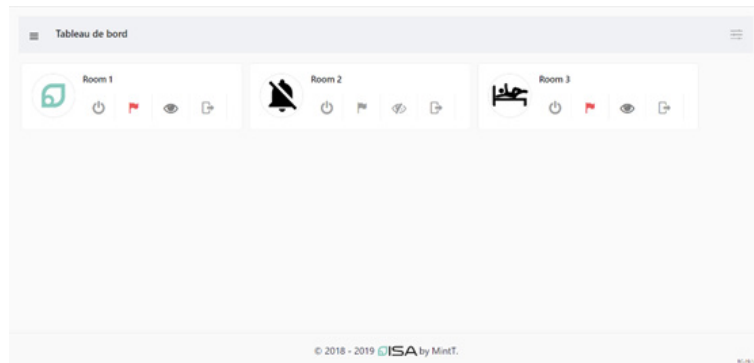


Fig.2 : Configuration du suivi rapproché.

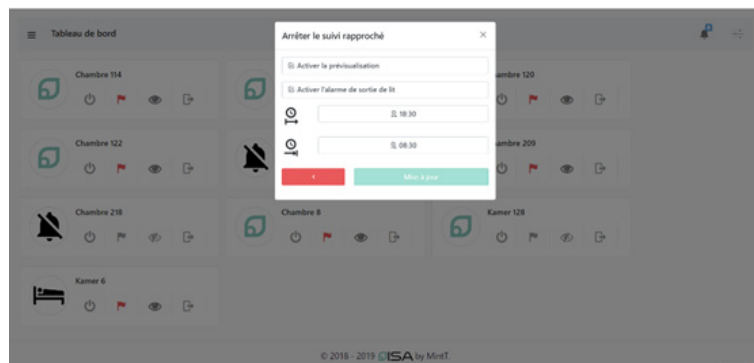


Fig.3 : Écran de visualisation en temps réel.

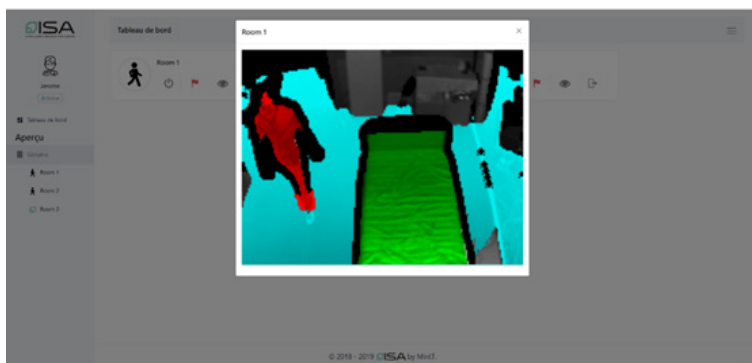


Fig.4 : Écran du registre et visualisation des chutes.

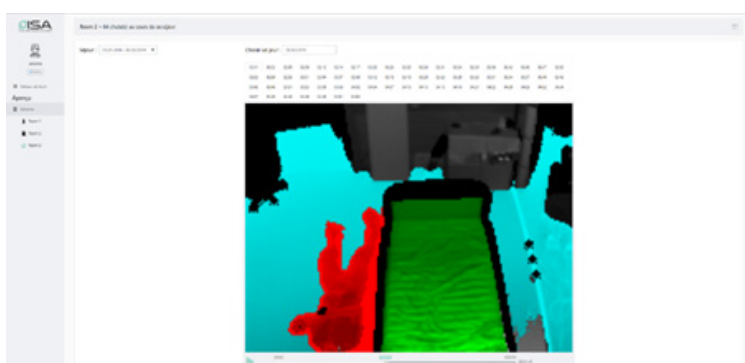


Fig.5 : Écran d'analyse des mouvements et de l'actimétrie.

